



SESSION  
03/06/2024

Envoyé en préfecture le 04/06/2024  
Reçu en préfecture le 04/06/2024  
Publié le  
ID : 007-210703195-20240603-DELIB2024\_057-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Quatre, le trois juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le
Présents :	21	Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en
Absents :	8	date du 28 mai 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Votants :	27	<u>Présents (21)</u> : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.
Pour :	26	<u>Excusés avec pouvoir (6)</u> : M. Boukal (pouvoir à Mme Segueni), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), Mme Diatta (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garraud (pouvoir à Mme Mazellier), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Chezeau), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).
Abstention :	1	
Opposition :		<u>Excusées sans pouvoir (2)</u> : Mme Gaillard, Mme Keskin.
Quorum :	15	<u>Secrétaire</u> : Mme Tolfo

#### **Objet : Attributions de subventions au titre de la politique culturelle, de la vie associative et du fonds associatif**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024.036 du Conseil Municipal en date du 8 avril 2024 approuvant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 ;

Considérant la volonté politique de soutenir les associations qui contribuent à dynamiser la vie locale,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

#### **DÉCIDE** de l'attribution des subventions suivantes au titre de la politique culturelle :

- Corps et Décor	11 500 €
- Scène de Musiques Actuelles AGSA – SMAC 07 Conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022, en cours de renégociation.	4 800 €
- Cafés littéraires de Montélimar (organisation des cafés littéraires au Teil)	2 000 €
- Présence(s) Photographie Conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention pluriannuelle 2021-2023, en cours de renégociation.	2 500 €
- Tiers lieu « Le Tilt »	3 000 €

#### **DÉCIDE** de l'attribution des subventions suivantes au titre de la vie associative :

- Amicale du personnel	4 300 €
- Amicale des sapeurs-pompiers	1 500 €

Certifié exécutoire

N° 57

- Comité des villes Jumelées, sur la base de la convention en date du 10/11/2009 **910,90 €**
- Groupe des commerçants et artisans **2 000 €**

**DÉCIDE** de répartir le fonds associatif selon les modalités suivantes sur la base des critères décidés lors de la commission d'attribution, qui s'est déroulée le 14 mai 2024.

Ont été pris en compte :

- le nombre de salarié(s) de l'association,
- le nombre d'adhérents,
- leur épargne,
- les actions menées pour l'année à venir sur le Teil,
- les actions menées sur l'année antérieure,
- le montant de la subvention versée en 2023.

Amicale Laïque Astier Centre	<b>250 €</b>
Amicale Laïque Mélas	<b>250 €</b>
Amicale Laïque Rosa Parks	<b>250 €</b>
Amis des Arts	<b>500 €</b>
Assofital	<b>2 000 €</b>
Astroteil	<b>300 €</b>
Batterie Fanfare Teilloise	<b>600 €</b>
Cantoteil	<b>400 €</b>
CLEFS	<b>2 000 €</b>
CN MUSIC	<b>500 €</b>
Comité de Quartiers - Roury	<b>350 €</b>
Comité des fêtes	<b>800 €</b>
Espoir Sénégal	<b>300 €</b>
Les chats sans toi	<b>300 €</b>
Les Pièces Montées	<b>1 000 €</b>
Médiacom	<b>1 500 €</b>
Patrimoine et Traditions	<b>300 €</b>
Terre de sens 07	<b>250 €</b>
The 4L Boys	<b>350 €</b>
Tonaliteil	<b>1 300 €</b>
Union Locale des Associations de Combattants de Le Teil	<b>900 €</b>
Zone 5	<b>3 500 €</b>

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024

Pour extrait conforme

Le Maire,



**Olivier PEVERELLI**



Le Secrétaire de séance,



**Pascale TOLFO**